

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**26<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal**  
**du 22 mai 2023**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve sous 34 voix pour et 1 abstention</b>	<p><b><u>Approbation du procès-verbal de la 25<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal</u></b></p> <p>le procès-verbal de la 25<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal.</p>
<b>2</b>	<b>Prend acte</b>	<p><b><u>Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2021</u></b></p> <p>du rapport sur le prix et la qualité du service sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2021.</p>
<b>3</b>	<b>Prend acte</b>	<p><b><u>Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2021</u></b></p> <p>du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2021.</p>
<b>4</b>	<b>Prend acte</b>	<p><b><u>Rapport d'activité 2021 du délégataire chargé de la gestion du funérarium</u></b></p> <p>de la communication du rapport d'activité 2021 de l'entreprise de Pompes Funèbres BACKES, délégataire de la chambre funéraire rue des Bosquets.</p>
<b>5</b>	<b>Prend acte</b>	<p><b><u>Rapport d'activité 2021 du délégataire chargé de la gestion de l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch</u></b></p> <p>de la communication du rapport d'activité 2021 relatif à la gestion de l'aérodrome de Sarreguemines Neunkirch par l'Espoir aéronautique de Sarreguemines.</p>
<b>6</b>	<b>Décide sous 34 voix pour et 1 abstention</b>	<p><b><u>Accord de principe pour mise en route d'une nouvelle DSP périscolaire 2024</u></b></p> <p><b><u>Article 1<sup>er</sup></u></b> - D'adopter le principe d'une procédure de Délégation de service public pour la gestion du service périscolaire et extrascolaire dont les principales caractéristiques sont celles présentées dans le rapport ;</p> <p><b><u>Article 2</u></b> - De retenir pour le contrat une durée de 4 ou 5 ans.</p> <p><b><u>Article 3</u></b> - D'organiser le déroulement de la procédure dans le respect des règles applicables aux contrats régies par l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et de son décret d'application n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 ;</p> <p><b><u>Article 4</u></b> - D'autoriser Monsieur le Maire à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette Délégation de Service Public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.</p>
<b>7A</b>	<b>Décide sous 34 voix pour</b>	<p><b><u>Plan vélo Sarreguemines 2024-2034 : Conventions avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC)</u></b></p> <p>- d'approuver la convention de partenariat proposée par l'AGURAM dans le cadre de l'étude du plan vélo Sarreguemines 2024-2034,</p>

7B	<p>et 1 abstention</p> <p>Décide sous 34 voix pour et 1 abstention</p>	<p>- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère dans la limite des crédits disponibles.</p> <p>- d'approuver, dans le cadre de l'étude confiée à l'AGURAM, la convention de partenariat avec la CASC relative aux modalités de prise en charge et de refacturation entre les collectivités,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère dans la limite des crédits disponibles.</p>
8	<p>Décide sous 35 voix pour</p>	<p><b><u>Signature d'un avenant n°1 de la convention financière entre la Ville de Sarreguemines et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences portant sur les heures de mise à disposition d'agents du centre nautique à l'association cercle nautique de Sarreguemines</u></b></p> <p>d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financières portant sur les heures de mise à disposition d'agents du centre nautique à l'association cercle nautique de Sarreguemines.</p>
9	<p>Décide sous 34 voix pour et 1 abstention</p>	<p><b><u>Vote d'une nouvelle autorisation de programme</u></b></p> <p>de créer la nouvelle AP/CP suivante :</p> <p><b><u>Plan Vélo (PLANVELO23) :</u></b></p> <p>Cette AP/CP est créée sur une période de 2 ans, de 2023 à 2024.  Montant de l'AP/CP : 40 000,- €  Crédits de paiement 2023 : 22 100,- €  Financements attendus : 18 200 € (45,5%)  &gt; CASC : 18 200,- €</p> <p>- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p> <p>-</p>
10	<p>Décide sous 35 voix pour</p>	<p><b><u>Décision modificative n°1 du budget primitif 2023</u></b></p> <p>d'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :</p>

BUDGET PRINCIPAL									
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant	
D	F	011	028	6068	11FI	R	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	4 964,00	
D	F	011	311	611	14DC	R	CONTRATS DE PRESTATION DE SERVICES	12 000,00	
D	F	012	311	6218	14DC	R	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	-12 000,00	
D	F	65	024	65748	13SP	R	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	15 620,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>20 584,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>20 584,00</b>	
R	F	74	024	74751	13SP	R	PARTICIPATION DU GROUPEMENT DE RATTACHEMENT	15 620,00	
R	F	75	314	75888	MUSE	R	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	4 964,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>20 584,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>								<b>20 584,00</b>	
D	I	20	845	2051	21VO	R	ETUDES	-19 900,00	
D	I	21	211	21841	EDUC	R	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	428,50	
D	I	21	028	21848	11FI	R	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	19 900,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :</b>								<b>428,50</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>								<b>428,50</b>	
R	I	13	211	1316	EDUC	R	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	428,50	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :</b>								<b>428,50</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>								<b>428,50</b>	

- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

11

Décide sous

Garantie municipale à hauteur de 50% d'un emprunt de 592 380 € à contracter par VIVEST auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de 13 logements sis Rues Touba et Bacher à Sarreguemines

12

Décide sous 35 voix pour

Contrat de Ville – versement des participations 2023

- d'attribuer les subventions suivantes :

➤ Mission Locale d'Insertion de Sarreguemines

- La tête de l'emploi	4 000 €
- Objectif alternance	5 500 €
- Maux d'écrits	1 500 €
- Accès au sport, à la culture et à la citoyenneté	2 000 €
- Regards sur les métiers	2 100 €
- Petits déjeuners débats : connaissance du bassin d'emploi	1 050 €
- L'éco consommation dans le logement	1 000 €
- Formation SST et habilitations électriques	3 500 €
- Mobil'emploi	2 000 €
- Passe ton BAFA	1 000 €
- Mobilité des jeunes des quartiers de la politique de la ville	5 000 €
- QSJ – Accès aux soins et à la santé mentale	1 550 €
- QSJ – Inclusion Numérique des jeunes QPV	1 500 €
- Itinéraire mémoriel et citoyen	2 000 €

**TOTAL :** **33 700 €**

➤ **Equipe de Prévention Spécialisée – CMSEA**

- Bouge-toi, découvre et engage-toi 3 000 €

**TOTAL :** 3 000 €

➤ **Centre Socioculturel**

- Actions familiales 4 500 €
- Ouverture à la diversité 1 800 €
- Ateliers culturels et artistiques 1 500 €
- Action de Prévention de la Santé pour la Jeunesse 2 000 €
- Animation de l'Espace « Jeunesse » 2 000 €
- Citoyenneté et Initiatives 1 000 €
- Quartiers d'été 2023 5 100 €

**TOTAL :** 17 900 €

➤ **Ludothèque Beausoleil**

- Média Jeunes 2 500 €
- Atelier d'éveil au plaisir de lire 7 000 €
- Jeu en Cité 1 500 €

**TOTAL :** 11 000 €

➤ **Cap Emploi**

- AXEMPLOI 2023 9 000 €

**TOTAL :** 9 000 €

➤ **ASS Lutte**

- Formation des jeunes athlètes 2 000 €
- Tournoi international de Pâques 1 500 €
- Jeunes espoirs J.O Paris 2024 2 500 €
- Tournoi de Moosch 500 €
- Sport Santé 1 000 €
- Changer le regard sur le handicap 2 000 €
- Quartier d'été : Animations Jeunesse Vacances 1 000 €

**TOTAL :** 10 500 €

➤ **Football Club de Beausoleil**

- Interaction parents-associations 1 500 €
- Sport et Valeurs 1 000 €

**TOTAL :** 2 500 €

➤ **CIDFF Moselle-Est**

- Ateliers d'accès à l'autonomie des jeunes 595 €
- Accompagnement vers et dans l'emploi des femmes 1 080 €

**TOTAL :** 1 675 €

➤ **La Fléchette d'Or**

- Les Fléchettes 2023 500 €

**TOTAL :** 500 €

➤ **Espace Séniors**

- Espaces Séniors 1 000 €

**TOTAL :** 1 000 €

➤ **Milan Club Grand Est**

- C'est Capital ! 1 700 €

**TOTAL :** 1 700 €

**TOTAL GENERAL :** 92 475 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65748 (Animations - Politique de la Ville).

13

**Décide  
sous 35  
voix pour**

**Marché des artisans de la Saint Paul – validation du périmètre et du règlement**

De valider le périmètre et le règlement du marché des artisans de la Saint Paul 2023 tels que présentés dans le rapport.

14

**Décide  
sous 35  
voix pour**

**Modification de l'arrêté du 24 mai 2017 portant réglementation des marchés bi-hebdomadaires**

- d'approuver l'arrêté portant réglementation des marchés bi-hebdomadaires qui intègre les nouvelles modifications.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'arrêté portant réglementation des marchés bi-hebdomadaires.

15

**Décide  
sous 35  
voix pour**

**Convention de mise à disposition temporaire du domaine public pour l'implantation de ruches sur la parcelle située rue Jacques Roth et cadastrée section 07, n°0144**

- d'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition temporaire du domaine public pour l'implantation de ruches,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère.

16

**Décide  
sous 32  
voix pour  
2  
oppositions  
1  
abstention**

**Cession de 2 parcelles communales, sises rue de l'Ancien Hôpital, à la société ARTBATI**

- de désaffecter les terrains communaux identifiés sur le plan annexé au dossier.
- de prononcer le déclassement du domaine public de ces surfaces, constituées par les parcelles provisoirement cadastrées Section 23, N° 175(4) et 445(2),
- d'approuver la promesse synallagmatique de vente concernant la cession des parcelles provisoirement cadastrées Section 23, N° 175(4) et 445(2) pour une contenance totale estimée à 2649 m<sup>2</sup>, sises rue de l'Ancien Hôpital, pour 97.054,00 € HT, à la société ARTBATI, dont le siège social est situé 310 rue de la Montagne 57200 Sarreguemines,

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- de prendre acte que le prix s'entend net vendeur, des frais liés à la TVA pouvant éventuellement être réclamés par l'administration fiscale,</li> <li>- d'autoriser le Maire à signer ce compromis et de suivre l'exécution des conditions suspensives,</li> <li>- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique dès lors que sera levé l'ensemble des conditions suspensives portées au compromis,</li> <li>- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge de l'acquéreur,</li> <li>- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.</li> </ul>
17	Prend acte	<p><b><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de décisions financières</li> <li>- de renonciations à l'exercice du droit de préemption urbain</li> </ul>
18		<p><b><u>Divers</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Néant</li> </ul>

**Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services**



Marc ZINGRAFF  
Maire  
1<sup>ER</sup> Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Sarreguemines Confluences  
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région